



Litige fournisseur poste remboursement

Par **stephane**, le **18/11/2010** à **17:25**

Bonjour,
suite a une livraison ou il manque une partie de mon colis, disparu en cour de route chez la poste apres constat chez cette derniere,
mon fournisseur une boutique de vente a distance me dit qu'il serait rembourser par la poste a hauteur de 23 euros du kilos soit $6 \times 23 \text{ euros} = 138 \text{ euros}$?
voila mon probleme moi c'est un objet valeur 400 euros sur facture et payé via pay pal avant meme la livraison
il me semble anormal de perdre 280 euros ne pas avoir ma commande!
et de devoir repayé une deuxieme fois ma commande .
pourriez vous me donner un peu de renseignements sur mes droits.

D'AVANCE MERCI

Par **Clara**, le **18/11/2010** à **18:40**

Voyez aupres de Paypal si vous beneficiez de l'assurance

Par **stephane**, le **18/11/2010** à **21:58**

bonsoir
merci pour votre reponse
oui je pense a pay pal a suivre en effet.

il ne reste pas moins que mon fournisseur ne me semble pas très inquiet du fait que la différence pourrait être à ma charge
voir même profiter de cette situation pour me faire payer
un manque de garantie ou d'assurance dans son contrat avec la poste
mon colis doit être pris à sa valeur réelle??
imaginons que mon colis soit 5 kilos de safran!!! perdu ou volé
remboursé à 23 euros du kilo par la poste !!!!!

ce n'est sérieux j'aimerais avoir un avis sur la responsabilité
voir même sur les obligations d'un vendeur sur son produit

j'aimerais d'autres avis merci d'avance